



SÉANCE ORDINAIRE DU 20 JANVIER 2025

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Candiac tenue en la salle du conseil de l'hôtel de ville, le 20 janvier 2025, à 19 h.

Sont présents :
Madame la conseillère Anne Scott
Madame la conseillère Chantal Goyette
Monsieur le conseiller Daniel Grenier
Monsieur le conseiller Jean-Michel Roy
Monsieur le conseiller Kevin Vocino
Madame la conseillère Marie-Josée Lemieux
Madame la conseillère Mélanie Roldan
Monsieur le conseiller Vincent Chatel

sous la présidence de monsieur le maire
Normand Dyotte

Sont aussi présents :
Monsieur Alain Desjardins, directeur général
Me Pascale Synnott, greffière et directrice des
Services juridiques
Monsieur Martin Lavoie, directeur général
adjoint, milieu de vie

Le maire constate que le quorum est atteint et la séance débute à 19 h 00.

1. CONSEIL MUNICIPAL

25-01-01 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que reproduit ci-après :

1. CONSEIL MUNICIPAL

- 1.1. Adoption de l'ordre du jour
- 1.2. Adoption - procès-verbaux





Ville de Candiac

- 1.3. Adoption - Motion pour la liberté intellectuelle en bibliothèques publiques
- 1.4. Dépôts - reddition de comptes 2024 des commissions permanentes et comités
- 1.5. Projet-pilote en transport collectif en partenariat avec l'entreprise privée - inclusion du train de banlieue
- 1.6. Participation à la Soirée bénéfice de la Maison de la Famille Kateri

2. ***DIRECTION GÉNÉRALE***

3. ***SERVICE DES COMMUNICATIONS***

4. ***SERVICE DES FINANCES***

- 4.1. Dépôts - rapports des déboursés et des virements budgétaires

5. ***SERVICE DU GÉNIE***

- 5.1. Autorisation de dépenses au Génie (PTI 2025-2026-2027)
- 5.2. Révision budgétaire - services professionnels - construction de l'Atelier 25
- 5.3. Engagement - mesures compensatoires pour normes de débordements

6. ***SERVICES JURIDIQUES***

- 6.1. Autorisation de signatures - actes de servitudes sur la rue Lamartine - conduite d'aqueduc

7. ***SERVICE DES LOISIRS***

- 7.1. Aide financière - athlètes
- 7.2. Autorisation de signature - bail pour le Centre de bénévolat de la Rive-Sud
- 7.3. Adoption - *Programme de soutien aux artistes candiacois*
- 7.4. Aide financière - Programme d'aide - dons, commandites et activités de représentation
- 7.5. Octroi de contrat - entretien ménager des toilettes publiques dans les parcs - appel d'offres 2437-LO
- 7.6. Demande d'aide financière - entente de développement culturel 2025-2027





8. SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES

- 8.1. Dépôt - liste des personnes engagées - période du 3 décembre 2024 au 20 janvier 2025
- 8.2. Autorisation de signatures - lettres d'entente BU-2024-05, BU-2025-01 et BU-2025-02
- 8.3. Embauche - *directeur*, Service des travaux publics

9. SERVICE DES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION

10. SERVICE TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET INNOVATION

- 10.1. Autorisation de signature - convention d'aide financière - Programme PRIMEAU, volet 2 - réfection de l'avenue de Gênes
- 10.2. Autorisation de dépenses aux TEI (PTI 2025-2026-2027)
- 10.3. Demande d'aide financière - Fonds de développement des communautés - modification de projet
- 10.4. Demande d'aide financière - Fonds des municipalités pour la biodiversité
- 10.5. Demande d'aide financière - Programme pour une jeunesse bien informée, volet 1
- 10.6. Approbation de la programmation finale - Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec 2019-2024

11. SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

12. SERVICE DE L'URBANISME

- 12.1. Approbation - demandes de P.I.I.A. - 10 décembre 2024
- 12.2. Demandes de dérogations mineures
- 12.3. Déclaration - chien potentiellement dangereux

13. AVIS DE MOTION ET RÈGLEMENTS

- 13.1. Avis de motion et dépôt du projet de Règlement 1008-016 (stationnement en période hivernale et virage obligatoire)
- 13.2. Avis de motion et dépôt du projet de Règlement 1534 (cour municipale commune de Candiac)
- 13.3. Avis de motion et dépôt du projet de Règlement 1535 (tarifs municipaux)





Ville de Candiac

- 13.4. Avis de motion, dépôt et adoption du premier projet de Règlement 5000-068 (usages relatifs aux services municipaux)

14. PÉRIODE DE QUESTIONS

Lors de la période de questions, nous vous prions de vous identifier en donnant votre nom, prénom et adresse. Ces renseignements permettront à la Ville d'assurer un suivi approprié à l'égard de votre demande ou d'une problématique soulevée.

15. LEVÉE DE LA SÉANCE

25-01-02 ADOPTION - PROCÈS-VERBAUX

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE soient adoptés les procès-verbaux des séances extraordinaire et ordinaire du conseil du 2 décembre 2024.

25-01-03 ADOPTION - MOTION POUR LA LIBERTÉ INTELLECTUELLE EN BIBLIOTHÈQUES PUBLIQUES

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Candiac reconnaît l'importance du rôle primordial des bibliothèques dans le respect de la liberté intellectuelle;

CONSIDÉRANT la recommandation de la commission de la vie citoyenne du 4 décembre 2024.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE soit adoptée la *Motion en faveur de la liberté intellectuelle en bibliothèques publiques*, telle que soumise aux membres du conseil.

2025-0023

25-01-04 DÉPÔTS - REDDITION DE COMPTES 2024 DES COMMISSIONS PERMANENTES ET COMITÉS

Le directeur général dépose au conseil les rapports de reddition de comptes 2024 des six commissions permanentes de la Ville de Candiac et des comités qui en relèvent :





Ville de Candiac

- Commission de l'administration;
- Commission de l'urbanisme et de la gestion du territoire;
- Commission de la transition écologique et de l'innovation;
- Commission de la vie citoyenne;
- Commission des communications et de la participation citoyenne;
- Commission de la sécurité publique et routière.

Le conseil prend acte de ces dépôts.

2024-0392

25-01-05 PROJET-PILOTE EN TRANSPORT COLLECTIF EN PARTENARIAT AVEC L'ENTREPRISE PRIVÉE - INCLUSION DU TRAIN DE BANLIEUE

CONSIDÉRANT la demande de la Ville de Candiac au ministère des Transports et de la Mobilité durable (MTMD) de maintenir de façon permanente le financement de la ligne de train de banlieue Candiac (résolution 23-09-04);

CONSIDÉRANT les répercussions du sous-financement du transport collectif métropolitain, dénoncé par les maires et mairesses de la couronne sud au mois d'octobre 2024;

CONSIDÉRANT l'annonce du MTMD faite le 9 décembre 2024 concernant la remise d'une somme de 24,6 M\$ à l'Autorité régionale de transport métropolitain (ARTM) pour le développement de projets pilotes en transport collectif sur les couronnes nord et sud, en collaboration avec le secteur privé;

CONSIDÉRANT QUE le TOD de la gare de Candiac intègre les principes d'aménagement du territoire prévus dans la planification métropolitaine et régionale;

CONSIDÉRANT QUE la ligne de train de Candiac s'avère un lien stratégique et important vers les pôles d'emploi et les pôles d'éducation régionaux et métropolitains;

CONSIDÉRANT QUE la pérennité du TOD de la gare de Candiac repose notamment sur le maintien de la fréquence des passages du train de banlieue.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE la Ville de Candiac demande à l'ARTM et à Exo d'inclure, parmi les projets pilotes admissibles, la bonification de la desserte de train de la ligne Candiac;

QU'UN exemplaire de la présente résolution soit transmis à l'ARTM, à Exo, à la Table des préfets et élus de la Couronne sud (TPÉCS), aux municipalités de la MRC de Roussillon ainsi qu'aux députés de La Prairie et de Sanguinet.

2025-0032





Ville de Candiac

25-01-06 PARTICIPATION À LA SOIRÉE BÉNÉFICE DE LA MAISON DE LA FAMILLE KATERI

CONSIDÉRANT l'accompagnement de la Maison de la Famille Kateri (MFK) aux familles des villes du Roussillon, à titre d'organisme à but non lucratif offrant un milieu de vie qui permet le développement du plein potentiel des enfants de 0 à 17 ans;

CONSIDÉRANT QUE les familles de Candiac ayant recours aux services de la MFK représentent 14 % de la population du territoire desservi par cette dernière, soit la troisième en importance;

CONSIDÉRANT le déploiement d'une campagne de financement de la MFK pour réaliser son projet de doubler sa superficie d'accueil afin de pouvoir venir en aide à un plus grand nombre de familles.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE soit autorisé l'achat d'une table de huit personnes au coût de 2000 \$ dans le cadre de la Soirée-bénéfice au profit de la Maison de la Famille Kateri, qui aura lieu le 20 février 2025, à Candiac;

QUE soit autorisée la participation des conseillères Chantal Goyette, Marie-Josée Lemieux, Mélanie Roldan et Anne Scott.

2025-0031

2. ***DIRECTION GÉNÉRALE***

3. ***SERVICE DES COMMUNICATIONS***

4. ***SERVICE DES FINANCES***

25-01-07 DÉPÔTS - RAPPORTS DES DÉBOURSÉS ET DES VIREMENTS BUDGÉTAIRES

La trésorière dépose au conseil les rapports suivants :

- les déboursés effectués et autorisés pour la période du 16 novembre au 31 décembre 2024 pour un total de 8 421 803,37 \$;
- les virements budgétaires pour la période du 16 novembre au 31 décembre 2024.

Le conseil prend acte de ces dépôts.

2025-0030





5. SERVICE DU GÉNIE

25-01-08 AUTORISATION DE DÉPENSES AU GÉNIE (PTI 2025-2026-2027)

CONSIDÉRANT le Programme triennal d'immobilisations 2025-2026-2027.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE la directrice du Service du génie ou son remplaçant soit autorisé(e) à effectuer les dépenses inhérentes aux projets d'immobilisations suivants, incluant les contrats et dépenses essentiels à leur réalisation, selon les montants respectifs, jusqu'à concurrence d'un montant de 534 000 \$, plus les taxes applicables;

QUE soit autorisé un emprunt au fonds de roulement pour chacun de ces projets, remboursable en cinq versements annuels, égaux et consécutifs :

N ^{os} PTI	Projets	Montants plus les taxes applicables
G22-038	Rue Lamartine - mise aux normes des infrastructures souterraines	40 000 \$
G25-015	Réfection et mise aux normes - piscine municipale extérieure	75 000 \$
G25-027	Plan directeur pluvial - mise à jour	132 000 \$
G25-030	Réaménagement de l'intersection Jean-Leman et Dompierre (DEV24-064)	100 000 \$
TP23-010	Programme de gestion des actifs municipaux (PGAM) (GES) - CRVP	187 000 \$

2025-0019

25-01-09 RÉVISION BUDGÉTAIRE - SERVICES PROFESSIONNELS - CONSTRUCTION DE L'ATELIER 25

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Candiac a octroyé à Aedifica inc. un contrat de services professionnels en architecture et en ingénierie relatifs à la conception, les plans et devis et la surveillance pour la construction d'un bâtiment des travaux publics (Atelier 25) (résolution 22-05-26);

CONSIDÉRANT QUE des modifications ont été apportées à ce contrat et que celles-ci engendrent des coûts supplémentaires.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :





Ville de Candiac

QUE la directrice du Service du génie ou son remplaçant soit autorisé(e) à effectuer les dépenses inhérentes au projet ci-haut mentionné, jusqu'à concurrence d'un montant de 400 000 \$, plus les taxes applicables, selon les termes et conditions stipulés à la transaction et quittance signée par les deux parties le 13 janvier 2025;

QUE les crédits requis soient puisés à même le solde non utilisé du projet DEV23-065.

2025-0012

25-01-10 ENGAGEMENT - MESURES COMPENSATOIRES POUR NORMES DE DÉBORDEMENTS

CONSIDÉRANT QUE la compagnie Pharmascience inc., située au 100, boulevard de l'Industrie, à Candiac, désire déposer une demande d'autorisation ministérielle au ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP) afin de pouvoir augmenter son débit sanitaire à la suite de son projet de modification de procédé et d'agrandissement;

CONSIDÉRANT le *Plan directeur du réseau d'égout sanitaire et plan de gestion des débordements* de la Ville de Candiac, par lequel la Ville reconnaît l'importance de mettre en place les mesures compensatoires pour respecter les normes de débordements réglementaires et supplémentaires des ouvrages de surverse;

CONSIDÉRANT QUE les fréquences ou les volumes des dérivations ne seront pas augmentés pour les ouvrages de surverses;

CONSIDÉRANT la note technique complémentaire réalisée par la Ville en janvier 2025.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE la Ville de Candiac s'engage à réaliser des mesures compensatoires de réduction équivalentes aux débits proposés par Pharmascience inc.

2025-0024





Ville de Candiac

6. SERVICES JURIDIQUES

25-01-11 AUTORISATION DE SIGNATURES - ACTES DE SERVITUDES SUR LA RUE LAMARTINE - CONDUITE D'AQUEDUC

CONSIDÉRANT le jugement de la Cour supérieure du 14 novembre 2023 déclarant la Ville de Candiac seule et unique propriétaire superficière de la conduite d'aqueduc de la rue Lamartine, située sur les lots 2 094 052 et 6 251 356 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Laprairie;

CONSIDÉRANT la transaction et quittance conclue le 13 novembre 2023 entre la Ville de Candiac et monsieur Jasmin Picard, laquelle prévoit la conclusion d'un acte de servitudes notarié sur le lot 6 251 356 (rue Lamartine);

CONSIDÉRANT la promesse mutuelle intervenue le 31 janvier 2024 entre la Ville de Candiac et les propriétaires d'une partie du lot 2 094 052 en vue de la signature d'un acte de servitudes.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE la Ville de Candiac autorise la signature des actes de servitudes notariés pour ces lots, conformément à la transaction et quittance et la promesse mutuelle susmentionnées, tels que soumis aux membres du conseil ou tels que modifiés ultérieurement, selon les adaptations nécessaires approuvées par la directrice ou la directrice adjointe des Services juridiques;

QUE le maire ou le maire suppléant et la directrice ou la directrice adjointe des Services juridiques soient autorisés à signer ces actes de servitudes, pour et au nom de la Ville de Candiac;

QUE tous les frais inhérents à l'établissement de ces servitudes soient assumés par la Ville de Candiac.

2024-0375

7. SERVICE DES LOISIRS

25-01-12 AIDE FINANCIÈRE - ATHLÈTES

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE soient accordées les aides financières suivantes, conformément au *Programme d'aide financière aux athlètes* :





Événements	Nom des participants	Montants
Yukon Canada Cup 2024, ski acrobatique (Whitehorse, décembre 2024)	Monsieur Noé Paquette	300 \$
Championnat du monde de triathlon junior 2024 (Espagne, octobre 2024)	Madame Béatrice Filion	500 \$

2025-0028

25-01-13 AUTORISATION DE SIGNATURE - BAIL POUR LE CENTRE DE BÉNÉVOLAT DE LA RIVE-SUD

CONSIDÉRANT la relocalisation du Centre de bénévolat de la Rive-Sud suivant l'avis de résiliation de bail, en date du 21 août 2024, pour le local situé 8, chemin Saint-François-Xavier.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE soit approuvé le bail conclu entre la Ville de Candiac et le Centre de bénévolat de la Rive-Sud pour le local situé au 4, boulevard Montcalm Sud, local 230, tel que soumis aux membres du conseil, et entré en vigueur rétroactivement au 1^{er} janvier 2025;

QUE le directeur du Service des loisirs ou le directeur général adjoint, milieu de vie, soit désigné signataire et répondant pour l'application de ce bail, pour et au nom de la Ville de Candiac.

2025-0027

25-01-14 ADOPTION - PROGRAMME DE SOUTIEN AUX ARTISTES CANDIACOIS

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Candiac désire accompagner les artistes dans le développement de leur pratique artistique, en jouant le rôle de facilitateur entre l'artiste et le public.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE soit adopté le *Programme de soutien aux artistes candiacois*, tel que soumis aux membres du conseil;

QUE ce Programme remplace le *Programme d'aide financière culture et arts* adopté lors de la séance du conseil du 18 juin 2012 (résolution 12-06-53).

2025-0018





25-01-15 AIDE FINANCIÈRE - PROGRAMME D'AIDE - DONS, COMMANDITES ET ACTIVITÉS DE REPRÉSENTATION

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE soit accordée l'aide financière suivante, conformément à la *Politique d'admissibilité et de soutien pour les organismes* :

<i>Programme d'aide - dons, commandites et activités de représentation</i>		
Organisme	Activité	Nature du soutien
Association de hockey féminin du Richelieu	Festi-Félines féminin du Richelieu 14 au 16 février 2025	Commandite de 500 \$

2025-0017

25-01-16 OCTROI DE CONTRAT - ENTRETIEN MÉNAGER DES TOILETTES PUBLIQUES DANS LES PARCS - APPEL D'OFFRES 2437-LO

CONSIDÉRANT QU'à la suite de l'appel d'offres public 2437-LO, deux entreprises ont soumis une proposition.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE soit octroyé à F.D. Maintenance 2011 inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat de services d'entretien ménager pour les toilettes publiques dans les parcs, pour la période du 1^{er} mai au 1^{er} octobre 2025, aux prix unitaires soumis, pour un montant approximatif de 33 935 \$, plus les taxes applicables;

QUE le contrat soit reconduit automatiquement pour les périodes et prix suivants, sous réserve de l'article 1 des clauses techniques du devis :

Périodes	Montants approximatifs, plus les taxes applicables
du 1 ^{er} mai au 1 ^{er} octobre 2026	33 935 \$
du 1 ^{er} mai au 1 ^{er} octobre 2027	33 935 \$
du 1 ^{er} mai au 1 ^{er} octobre 2028	33 935 \$
du 1 ^{er} mai au 1 ^{er} octobre 2029	33 935 \$

QUE les documents de l'appel d'offres 2437-LO, la soumission et la présente résolution forment la convention liant les parties.

2025-0022





Ville de Candiac

25-01-17 DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE - ENTENTE DE DÉVELOPPEMENT CULTUREL 2025-2027

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE soit autorisé le dépôt d'une demande d'aide financière au ministère de la Culture et des Communications sous la forme d'une entente de développement culturel pour les années 2025 à 2027 pour la Ville de Candiac;

QUE la Ville confirme son engagement à autofinancer, en partie, la mise en œuvre des actions culturelles, en fonction des modalités financières présentées;

QUE le directeur du Service des loisirs et le directeur général adjoint, milieu de vie, soient désignés signataires et autorisés à déposer la demande d'aide financière et tout autre document qui en découle, pour et au nom de la Ville de Candiac.

2025-0025

8. SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES

25-01-18 DÉPÔT - LISTE DES PERSONNES ENGAGÉES - PÉRIODE DU 3 DÉCEMBRE 2024 AU 20 JANVIER 2025

La directrice du Service des ressources humaines dépose la liste des personnes engagées pour la période du 3 décembre 2024 au 20 janvier 2025.

Le conseil prend acte de ce dépôt.

2025-0004

25-01-19 AUTORISATION DE SIGNATURES - LETTRES D'ENTENTE BU-2024-05, BU-2025-01 ET BU-2025-02

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE soient approuvées les conditions des lettres d'entente suivantes, à intervenir avec le Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 1377, cols bleus :

- BU-2024-05 : relative aux conditions de travail des préposés à l'entretien et opérateurs de surfaceuse, temps plein régulier saisonnier, section Parcs et espaces verts, Service des travaux publics;





Ville de Candiac

- BU-2025-01 : relative à la modification de l'horaire de travail pour l'équipe d'arboriculture, Service des travaux publics;
- BU-2025-02 : relative aux pièces d'habillement fournies aux cols bleus;

QUE le maire ou le maire suppléant et la directrice du Service des ressources humaines soient autorisés à signer les lettres d'entente, pour et au nom de la Ville de Candiac.

2025-0006

25-01-20 EMBAUCHE - DIRECTRICE, SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE soit embauchée madame Monnie Renouf au poste de *directrice*, Service des travaux publics, à compter du 10 février 2025 ou à toute autre date effective convenue, aux conditions stipulées à la *Politique établissant les conditions de travail et la rémunération du personnel cadre de la Ville de Candiac*, et à la lettre du directeur général adjoint, milieu de vie, en date du 23 décembre 2024 et conservée au dossier de l'employée.

2025-0015

9. SERVICE DES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION

10. SERVICE TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET INNOVATION

25-01-21 AUTORISATION DE SIGNATURE - CONVENTION D'AIDE FINANCIÈRE - PROGRAMME PRIMEAU, VOLET 2 - RÉFECTION DE L'AVENUE DE GÊNES

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Candiac désire réaliser des travaux de renouvellement de conduites sur l'avenue de Gênes;

CONSIDÉRANT QUE la Ville a obtenu une promesse d'aide financière de 2 041 411 \$ le 17 avril 2024.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :





Ville de Candiac

QUE le maire, monsieur Normand Dyotte, ou le maire suppléant, soit autorisé à signer la convention relative à l'octroi d'une aide financière dans le cadre du Programme d'infrastructures municipales d'eau 2023 (PRIMEAU), volet 2, et tous les autres documents nécessaires liés à ladite convention, pour et au nom de la Ville de Candiac;

QU'un exemplaire de la présente résolution soit transmis au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.

2025-0011

25-01-22 AUTORISATION DE DÉPENSES AUX TEI (PTI 2025-2026-2027)

CONSIDÉRANT le Programme triennal d'immobilisations 2025-2026-2027.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE le directeur général soit autorisé à effectuer les dépenses inhérentes aux projets en adaptation et réduction (PTI DG22-025), jusqu'à concurrence d'un montant de 145 000 \$, plus les taxes applicables;

QUE soit autorisé le financement de ce projet à même l'excédent de fonctionnement non affecté.

2025-0029

25-01-23 DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE - FONDS DE DÉVELOPPEMENT DES COMMUNAUTÉS - MODIFICATION DE PROJET

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière au Fonds de développement des communautés (FDC) de la MRC de Roussillon approuvée lors de la séance du conseil du 22 août 2022 (résolution 22-08-08);

CONSIDÉRANT QUE l'un des projets soumis, soit l'aménagement du parcours d'éducation cycliste, ne pourra être réalisé dans les délais requis;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Candiac dispose d'une aide financière de la FDC pouvant être réallouée à un autre projet.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :





Ville de Candiac

QUE l'aide financière d'un montant de 22 500 \$ provenant de la FDC soit réallouée afin de réaliser le projet de conception artistique et culturelle du futur centre-ville, tel que décrit dans le formulaire de demande;

QUE la directrice du Service Transition écologique et innovation ou le directeur général soit désigné(e) signataire et autorisé(e) à déposer la demande d'aide financière modifiée et tout autre document qui en découle, pour et au nom de la Ville de Candiac;

QU'un exemplaire de la présente résolution soit transmis à la MRC de Roussillon.

2025-0010

25-01-24 DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE - FONDS DES MUNICIPALITÉS POUR LA BIODIVERSITÉ

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Candiac désire présenter une demande d'aide financière au Fonds des municipalités pour la biodiversité de la Fondation de la Faune du Québec (FFQ) pour le projet de conservation et de mise en valeur de la biodiversité;

CONSIDÉRANT QUE la Ville a pris connaissance du cadre d'intervention du Fonds des municipalités pour la biodiversité et qu'elle s'engage à respecter toutes les modalités qui s'appliquent à elle.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE soit autorisé le dépôt d'une demande d'aide financière au Fonds susmentionné afin d'utiliser un montant de 50 306 \$ du Fonds de la municipalité de Candiac pour le projet de conservation et mise en valeur de la biodiversité;

QUE la Ville s'engage, si elle obtient une aide financière pour son projet, à payer sa part des coûts admissibles et à assumer tous les coûts non admissibles au programme associés au projet, y compris tout dépassement de coûts;

QUE la directrice du Service Transition écologique et innovation, le directeur général ou le directeur adjoint, milieu de vie, soit autorisé(e) à signer l'entente relative à la gestion du fonds et tout autre document qui en découle, pour et au nom de la Ville de Candiac.

2025-0009





Ville de Candiac

25-01-25 DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE - PROGRAMME POUR UNE JEUNESSE BIEN INFORMÉE, VOLET 1

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Candiac désire présenter une demande d'aide financière au *Programme pour une jeunesse bien informée*, volet 1 : développement de la pensée critique du ministère de la Culture et des Communications;

CONSIDÉRANT QUE la Ville a pris connaissance du document *Conditions d'octroi de l'aide financière* et qu'elle s'engage à respecter toutes les modalités qui s'appliquent à elle.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE soit autorisé le dépôt d'une demande d'aide financière dans le cadre du Programme susmentionné pour la Ville de Candiac;

QUE la Ville s'engage, si elle obtient une aide financière pour son projet, à payer sa part des coûts admissibles et à assumer tous les coûts non admissibles au programme associés au projet, y compris tout dépassement de coûts;

QUE la directrice du Service Transition écologique et innovation, le directeur général ou son remplaçant soit désigné(e) signataire et autorisé(e) à déposer la demande d'aide financière et tout autre document qui en découle, pour et au nom de la Ville de Candiac.

2025-0007

25-01-26 APPROBATION DE LA PROGRAMMATION FINALE - PROGRAMME DE LA TAXE SUR L'ESSENCE ET DE LA CONTRIBUTION DU QUÉBEC 2019-2024

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Candiac a pris connaissance du *Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale* dans le cadre du *Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec* (TECQ) pour les années 2019 à 2024;

CONSIDÉRANT QUE la Ville doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH).

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE la Ville de Candiac s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;





Ville de Candiac

QUE la Ville s'engage à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec, de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2019-2024;

QUE la Ville approuve le contenu et autorise l'envoi au MAMH de la programmation de travaux n° 5 et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

QUE la Ville s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations qui lui est imposé pour l'ensemble des cinq années du programme;

QUE la Ville s'engage à informer le MAMH de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution;

QUE la Ville atteste par la présente résolution que la programmation de travaux n° 5 comporte des coûts réalisés véridiques.

2025-0008

11. SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

12. SERVICE DE L'URBANISME

**25-01-27 APPROBATION - DEMANDES DE P.I.I.A. -
10 DÉCEMBRE 2024**

CONSIDÉRANT les recommandations du comité consultatif d'urbanisme du 10 décembre 2024.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE soient approuvés les plans d'implantation et d'intégration architecturale des demandes suivantes :





PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE POUR MODIFICATION D'UN PIIA APPROUVÉ			
Approuver la demande de PIIA pour la modification d'un PIIA approuvé pour la construction d'un bâtiment mixte sur le lot et l'adresse suivante :			
N° recommandation	Adresse	N° demande PIIA	Condition
CCU-2024-12-085	Lot 6 410 287 Future adresse du 515, rue des Marronniers	2024-20077	• Approbation de la demande de dérogations mineures 2024-20094

PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE POUR AFFICHAGE			
Approuver la demande de PIIA pour l'affichage d'un bâtiment commercial à l'adresse suivante :			
N° recommandation	Adresse	N° demande PIIA	Condition
CCU-2024-12-088	3, boulevard de Sardaigne	2024-20098	s.o.

PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE POUR MODIFICATION DE FAÇADES			
Approuver les demandes de PIIA pour la modification de façades aux adresses suivantes :			
N°s recommandations	Adresses	N°s demandes PIIA	Condition
CCU-2024-12-089	20, avenue Adams	2024-20092	s.o.
CCU-2024-12-090	15, avenue Calvin	2024-20071	s.o.
CCU-2024-12-091	6, avenue Goethe	2024-20093	s.o.
CCU-2024-12-092	6, place Halifax	2024-20099	s.o.

2025-0002

25-01-28 DEMANDES DE DÉROGATIONS MINEURES

a) Consultation du public sur ces demandes :

Monsieur le maire, Normand Dyotte, explique l'objet des dérogations mineures et demande aux personnes présentes si l'une d'elles désire se faire entendre sur les demandes suivantes :

- 515, rue des Marronniers;
- 155, rue Paul-Gauguin.

Il n'y a aucune intervention.

b) Décisions du conseil :

CONSIDÉRANT les recommandations du comité consultatif d'urbanisme.

CONSIDÉRANT la publication des avis publics de consultation.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :





Ville de Candiac

QUE soient accordées les dérogations mineures suivantes au *Règlement 5000 de zonage* à l'égard des immeubles identifiés ci-après et faisant partie du cadastre du Québec, circonscription foncière de Laprairie :

515, RUE DES MARRONNIERS LOT 6 410 287 ZONE H-440	
No recommandation	CCU-2024-12-086
Dérogations mineures	• Une construction souterraine communicante avec le bâtiment principal à une distance de 1,2 mètre de la ligne avant du terrain au lieu d'une distance minimale de 2 mètres; • Pour un usage du groupe Commerce (C) inclus dans un bâtiment mixte, un ratio de 1 case de stationnement par 160 mètres carrés de superficie commerciale, au lieu d'un minimum de 1 case de stationnement par 35 mètres carrés.
Conditions cumulatives	• Approbation de la demande de modification de PIIA 2024-20077; • Entrée en vigueur du Règlement 5009-009; • Le versement au Fonds de stationnement d'un montant équivalant à 10 000 \$ par case commerciale non aménagée.

155, RUE PAUL-GAUGUIN LOT 6 419 451 ZONE I-407	
No recommandation	CCU-2024-12-087
Dérogations mineures	• Une largeur de 30,1 mètres pour une entrée charretière à double sens au lieu d'une largeur maximale de 7 mètres; • Une distance de 5,5 mètres entre deux entrées charretières à double sens au lieu d'une distance minimale de 12 mètres.

2025-0003





25-01-29 DÉCLARATION - CHIEN POTENTIELLEMENT DANGEREUX

CONSIDÉRANT le Règlement d'application de la *Loi visant à favoriser la protection des personnes par la mise en place d'un encadrement concernant les chiens* et le *Règlement 1018 relatif aux animaux* de la Ville de Candiac;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de ces règlements, le Conseil peut faire déclarer un chien potentiellement dangereux notamment lorsqu'il est d'avis, après avoir considéré le rapport du vétérinaire ayant examiné l'animal, qu'il constitue un risque pour la santé et la sécurité publique ou lorsqu'il a mordu ou attaqué une personne ou un animal domestique et lui a infligé une blessure;

CONSIDÉRANT l'événement survenu le 7 août 2024 impliquant le chien concerné et identifié au dossier RPR-240807-015 de la Régie intermunicipale de police Roussillon;

CONSIDÉRANT les conclusions du rapport vétérinaire réalisé pour l'évaluation de l'état et de la dangerosité daté du 2 octobre 2024 par la Dre Amanda Cockburn à l'égard du chien concerné;

CONSIDÉRANT que la Ville n'a reçu aucune observation du propriétaire du chien concerné suite à la correspondance transmise par la Ville le 11 novembre 2024;

CONSIDÉRANT l'étude de l'ensemble des documents précités et l'analyse complète du dossier sous étude.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

Que le conseil de la Ville de Candiac déclare le chien de race Berger Allemand portant le numéro de médaille 11611, de couleur noir et brun, nommé *Scotty*, potentiellement dangereux;

D'ordonner au propriétaire ou gardien du chien ci-mentionné de se conformer à la mesure supplémentaire suivante :

- *Scotty* ne doit jamais être en présence d'un enfant âgé de dix (10) ans ou moins. Le propriétaire ou gardien doit, dans de telles circonstances, mettre *Scotty* dans une cage ou dans une pièce à part que l'on peut verrouiller afin d'éviter qu'il s'en échappe ou que quelqu'un entre dans la pièce.

2024-0376





13. AVIS DE MOTION ET RÈGLEMENTS

25-01-30 AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT 1008-016 (STATIONNEMENT EN PÉRIODE HIVERNALE ET VIRAGE OBLIGATOIRE)

Monsieur le conseiller Vincent Chatel donne un avis de motion à l'effet que le *Règlement 1008-016 modifiant le Règlement concernant la circulation, le stationnement et la sécurité publique afin d'apporter des modifications au stationnement en période hivernale et à un virage obligatoire* sera soumis pour adoption à une séance ultérieure.

Il dépose ce projet de règlement à la présente séance et une copie est disponible pour consultation du public.

2025-0013

25-01-31 AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT 1534 (COUR MUNICIPALE COMMUNE DE CANDIAC)

Madame la conseillère Marie-Josée Lemieux donne un avis de motion à l'effet que le Règlement 1534, autorisant la conclusion de l'Entente modifiant l'Entente portant sur l'établissement de la Cour commune de Candiac, sera soumis pour adoption à une séance ultérieure.

Elle dépose ce projet de règlement à la présente séance et une copie est disponible pour consultation du public.

2024-0412

25-01-32 AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT 1535 (TARIFS MUNICIPAUX)

Madame la conseillère Anne Scott donne un avis de motion à l'effet que le *Règlement 1535 édictant les tarifs municipaux* sera soumis pour adoption à une séance ultérieure.

Elle dépose ce projet de règlement à la présente séance et une copie est disponible pour consultation du public.

2025-0016





**25-01-33 AVIS DE MOTION, DÉPÔT ET ADOPTION DU
PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT 5000-068
(USAGES RELATIFS AUX SERVICES
MUNICIPAUX)**

Monsieur le conseiller Vincent Chatel donne un avis de motion à l'effet que le Règlement 5000-068 sera soumis pour adoption à une séance ultérieure.

Il dépose ce projet de règlement à la présente séance et une copie est disponible pour consultation du public.

Il est également proposé et unanimement résolu :

QUE soit adopté le premier projet de règlement intitulé : *Règlement 5000-068 modifiant le Règlement de zonage afin de revoir les normes et les usages relatifs à la catégorie SERVICES MUNICIPAUX des classes d'usage P-1 et U-1;*

QUE l'assemblée publique de consultation soit fixée au 17 février 2025, à 19 heures, ou à toute autre date fixée par la directrice ou la directrice adjointe des Services juridiques.

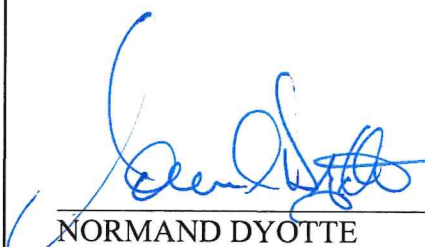
2025-0014

14. PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur le maire Normand Dyotte invite les citoyens présents à la période de questions.

15. LEVÉE DE LA SÉANCE

Les sujets à l'ordre du jour étant épuisés, le maire déclare la séance levée à 20 h 00.


NORMAND DYOTTE
Maire


PASCALE SYNNOTT, avocate
Greffière et directrice

